

Sauvegarde et Embellissement de LYON

BULLETIN de LIAISON

N° 1

Novembre 1983

ASSOCIATION

LOI

1901

EDITORIAL

Le Conseil d'Administration de S.E.L. est heureux de vous présenter ce premier numéro de son Bulletin de Liaison.

Bulletin bien modeste mais indispensable pour informer et rassembler tous les adhérents ainsi que tous ceux qui nous font l'honneur de s'intéresser à nos travaux et, souvent, nous apportent leur aide.

Je voudrai, tout d'abord, remercier les personnalités lyonnaises et nationales : Monsieur le Sénateur-Maire de LYON et ses Adjoints, Mesdames et Messieurs les Maires d'Arrondissements et tous ceux qui ont accueilli, avec courtoisie et bienveillance, nos démarches.

Nous voulons continuer l'oeuvre des Fondateurs et premiers animateurs de S.E.L. - Messieurs COHENDY, ROSIER, DUCHER, CATELAND, CARLOTTI, MOUNIER-KUHN, WASMER - qui ont pris l'initiative de rassembler des Lyonnais et des amis de LYON pour apporter leur contribution - avec leur sentiment de fidélité à LYON et leur dévouement - à la sauvegarde des richesses du passé et du présent et pour proposer des actions d'embellissement de la ville et de ses environs.

C'est une tâche difficile mais combien passionnante et enrichissante que nous essayons de mener à bien de notre mieux. Nos moyens sont surtout l'enthousiasme et la bonne volonté. Nous avons le privilège de vivre dans une des plus belles villes de France dont nous pouvons être fiers. Notre désir est de contribuer - avec les pouvoirs publics et les différentes Associations lyonnaises - à ce qui doit être fait pour conserver à LYON sa richesse historique et l'embellir encore.

Nos actions sont celles du coeur et aussi de la reconnaissance pour ceux qui ont fait les richesses et la beauté de LYON.

Nous sommes heureux d'avoir pu intervenir efficacement dans certaines affaires et nous espérons des résultats positifs pour les affaires en cours d'étude ou en projet.

Nous espérons que vous serez nombreux à rejoindre les groupes de travail et nous vous en remercions.

Mais si adhérer à S.E.L. est bien et constitue un soutien appréciable, nous souhaitons surtout la collaboration de personnes prêtes à participer aux études et aux actions.

Nous devons être très nombreux et nous aurons, alors, d'autant plus de chances d'être entendus.

Henry BERCHTOLD

Pour un Affichage limité

La loi du 29 Décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes interdit pratiquement toute publicité à l'intérieur du site inscrit de LYON, lequel couvre la presqu'île, de Perrache au boulevard de la Croix-Rousse, la rive gauche de l'avenue Berthelot au Parc de la Tête d'Or inclus, jusqu'au sud, l'avenue Jean Jaurès et la rue Vendôme, et enfin la rive droite de la Saône, de St Rambert à St Just. En effet, cette loi interdit, dans l'agglomération, toute publicité dans les zones de protection autour des sites classés ou des monuments historiques, dans les secteurs sauvegardés (St Jean), dans les sites inscrits et à moins de 100 m. et dans le champ de visibilité des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire. Par ailleurs, toute publicité est interdite sur ces immeubles ainsi que sur les arbres. Cette dernière interdiction subsiste et il serait souhaitable que les autorités locales fassent le nécessaire pour qu'elle devienne réalité, notamment sur les quais du Rhône et de la Saône et à proximité du parc de la Tête d'Or.

S'agissant des autres interdictions, elles font l'objet d'une réglementation locale - arrêté du Maire de LYON du 6 mars 1983 - qui tend à les assouplir. Cette réglementation, sur laquelle nous reviendrons, peut être consultée au service de l'environnement à la Mairie centrale.

Mais déjà, il est possible d'émettre des souhaits quant à son application. Il y a encore de nombreux dispositifs de publicité lumineuse ou même de supports inutilisés sur les toits de certains immeubles du quai de la rive gauche du Rhône et un sur la rive droite à proximité des Terreaux ; ils devraient être enlevés rapidement car ils enlaidissent particulièrement cette perspective.

Par ailleurs, certains panneaux publicitaires, ou même des enseignes, aux dimensions excessives au regard de la réglementation, ou apposés dans des conditions irrégulières, devraient également faire l'objet d'une intervention municipale. A titre d'exemple citons un immense panneau jaune signalant une activité de location automobile en face du Palais de la Foire et particulièrement visible du parc de la Tête d'Or.

Enfin, quand des panneaux sont déposés, il est impératif de faire respecter l'obligation d'entretien, sinon le résultat est pire que le mal : voir la façade arrière de l'immeuble du 3, place des Célestins. Plus généralement, de nombreuses façades, même place Bellecour, portent des inscriptions signalant des produits ou des activités qui ont, depuis longtemps, disparus, et ne participent guère à l'embellissement du paysage urbain.

Comment, en conclusion, ne pas regretter également la prolifération du mobilier urbain exclusivement publicitaire, notamment dans la presqu'île. Mais là, sans doute, n'est-ce que vœux pieux que de vouloir la réduire ?

Pierre JAMET

~~~~~

S.E.L. est adhérente à :

RENAISSANCE DU VIEUX LYON

PATRIMOINE RHONALPIN

LIGUE URBAINE ET RURALE

~~~~~

Des Idées d'Actions !

La perennité d'une association comme la nôtre passe par des actions.

En effet, si Sauvegarde et Embellissement de Lyon existe et rassemble des personnes attachées à cette ville, c'est pour manifester cet attachement et s'associant aux actions concertées et soutenues de sauvegarde et d'embellissement (dixit les statuts de S.E.L.).

Nous ne doutons pas un instant que nos adhérents soient attachés à Lyon et son agglomération, et leur première façon de le manifester s'exprime par le soutien financier qu'ils nous apportent ; mais s'associer à des actions peu et doit aller plus loin, pour le plus grand nombre, autant que possible.

Il est évident que pour s'associer à des actions, il faut bien que celles-ci démarrent quelque part.

Autrement dit, il est nécessaire que des initiatives soient prises.

Dans la mesure où ces actions restent dans le cadre de la concertation, elles peuvent être entreprises par chacun de nous.

Chacun doit se dire qu'il est capable de mener à bien une question, dès l'instant qu'il lui est possible d'y consacrer un peu de son temps, d'autant plus s'il connaît bien le cadre du sujet et s'il lui tient à coeur. En outre, l'Association est là pour le soutenir et l'aider dans sa réussite, surtout s'il a su montrer sa motivation et sa volonté d'aboutir.

Mais également, chacun doit se dire qu'il est capable de proposer un sujet correspondant à nos soucis.

Il est bien rare, en effet, que l'on n'ait pas, à proximité de son domicile ou de son lieu de travail, dans un quartier que l'on arpente régulièrement, un édifice ou un site qui en fasse le charme ou la valeur et qui risque d'être détérioré ou qui est menacé.

Il n'est pas nécessaire que cet édifice ou ce site soit indiqué dans tous les bons guides touristiques.... !

D'autre part, rappelons-nous que la sauvegarde ne doit pas être notre seule préoccupation ; l'embellissement doit être notre autre souci !

Alors il n'y a plus de raison d'être dubitatif ; ceux qui estiment ne rien avoir sous la main à sauvegarder ont toutes chances de trouver un ou des sujets concernant des possibilités d'embellissement.

Nous pensons, en particulier, aux vieux quartiers en rénovation, pauvres en architecture et en édifices remarquables ou aux quartiers récents qui se sont développés en dépit du bon sens et du bon goût.

Il n'est pas question d'analyser chaque maison, chaque impasse ou chaque rue ; retenons d'abord ce qui fait la croisée des chemins, ce qui est le plus vu dans le secteur le plus fréquenté.

Analysons ensuite ce qui fait que ce site n'est ni beau, ni agréable.

Informons-nous sur ce qui risque de changer, ce qui est prévu et avec quelle prise en compte de l'esthétique.

Proposons ensuite quelques points d'amélioration, quitte à nous faire aider pour être sûrs de bien faire le tour.

Ces points ne reviennent pas forcément à demander de tout raser. Il faut parfois peu de modifications pour qu'un ensemble perde de sa laideur ou de sa banalité. Il suffit souvent de le regarder avec un oeil critique pour en déceler quelques anomalies qui gênent une possible harmonie.

Arrivé à cette étape, le poids de l'Association prend toute son importance pour amplifier l'effort d'information et pour assurer une certaine crédibilité auprès des interlocuteurs.

A semer ainsi un peu d'embellissement en un certain nombre de points clefs de l'agglomération, on peut espérer récolter une sensation d'amélioration générale et un effet d'entraînement sur l'ensemble de la cité.

Alors ouvrons l'oeil et soyons entreprenants !

Jacques BONNARD

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

PARTICIPERA LES 14 et 15 JANVIER 1984

PALAIS DE LA FOIRE

AU FORUM DE LA VIE ASSOCIATIVE

NOUS ESPERONS VOTRE VISITE

- LES ESPACES VERTS -



Des espaces verts dans LYON, cela peut paraître curieux. Et pourtant, la première chose que remarque un Lyonnais qui sort de sa bonne ville natale pour se rendre à PARIS, GENEVE, ROME ou LONDRES, ce sont des quartiers bien aérés avec de la verdure dans la première, la même chose dans la seconde, beaucoup d'arbres bordant les rues de ROME et des maisons avec jardin à LONDRES.

N'y a-t-il donc plus aucun vestige de nature dans LYON ? Non, ce serait pure folie de l'affirmer : nous avons encore de belles avenues ombragées comme l'était, jusqu'à maintenant, le boulevard du 11 Novembre à VILLEURBANNE, un Parc magnifique, largement fréquenté par promeneurs et sportifs.

De plus en plus, les constructeurs d'immeubles ménagent aux alentours : une pelouse verdoyante, des thuyas parfois, quelques sapins souvent. Les teintes des immeubles se font plus neutres, le blanc éclatant et bientôt gris fait place à des marrons discrets et plus proches de la nature.

Il y a peut-être encore des efforts à faire dans certains quartiers où, pour rompre la monotonie de l'amoncellement du béton, pourraient surgir des pelouses, quelques massifs de fleurs. La présence d'éléments végétaux, correspondant à l'environnement naturel de l'homme, procure calme, bien être, détente, et l'on se rappellera que ces végétaux se nourrissent de gaz carbonique pour rejeter de l'oxygène et qu'ils contribuent ainsi à lutter contre la pollution atmosphérique des agglomérations industrielles.

Ce souci de préserver un minimum de verdure apparaît clairement lors de l'édification de nouveaux logements. L'entretien des arbres agrémentant les rues est assuré. Leur taille harmonieuse permet à leur feuillage de s'épanouir au printemps. Tout ceci contribue aussi à rendre notre ville attrayante et agréable à vivre.

Marie-Christine ETIENNE

Impressions d'un nouvel Adhérent

Il me paraît normal que tout citoyen d'une localité, quelle qu'en soit l'importance, consacre quelques moments de son existence à la Sauvegarde et à l'Embellissement de la cité où il demeure.

L'environnement dans lequel nous vivons est, en effet, le témoignage de notre vie culturelle, de notre dynamisme économique et même de nos qualités morales. C'est un héritage que nous transmettrons à nos successeurs.

Bien plus, la qualité de l'habitat, de l'urbanisme d'une cité influe certainement sur le comportement de ceux qui y vivent et favorisent ou non leur développement personnel.

Ce sont ces raisons, trop sommairement résumées, qui m'ont conduite à adhérer à l'Association, pour apporter mon modeste grain de sable à cette action collective.

J'ai trouvé à l'Association une équipe, animée de ces mêmes soucis, déjà compétente en ce domaine et soucieuse d'efficacité.

Chacun peut, sans réticences, exprimer ses idées et suggestions, qu'il s'agisse de points particuliers ou de problèmes d'urbanisme à long terme.

L'Association désire bien sûr que toute intervention soit étayée par un dossier sérieux et ne pas recommencer inutilement des études déjà établies par d'autres organismes publics ou privés mais de les compléter et de les confirmer.

Une large collaboration s'établit donc avec tous ceux - en particulier les comités de quartiers - qui oeuvrent dans le même sens, afin d'orienter la politique de l'Association dans le sens d'un appui éventuel à certaines de leurs initiatives et dans le choix de ses propres travaux.

La large compétence territoriale de l'Association peut enfin lui permettre une action efficace conforme à son objet.

Madeleine GRASSIS

ACTIVITES de S.E.L.

ACTIONS REALISEES

- Conservation du grand Temple Réformé quai Augagneur
- Réfection d'une statuette de la fontaine, place A. Vollon
- Mise en conformité construction rue des Farges pour la préservation des fouilles archéologiques.

ACTIONS EN COURS D'ETUDE

- Construction "insolite" sur le toit de l'immeuble 16, place Bellecour
- Château Lamothe (préservation et réutilisation)
- Mise en valeur des façades de la place Guichard
- Aménagement des bas-ports des quais du Rhône
- Sauvegarde des arbres sur les places et avenues.

ACTIONS PREVUES

- La publicité et l'affichage (application de la loi du 29/12/1979).
- Sauvegarde des (ou d'un) forts de la ceinture de LYON.

La Ville en Rose

Non, nous n'allons pas parler à nouveau des municipales.... Notre propos, comme peut laisser s'y attendre le cadre de ces réflexions, concerne plutôt les façades de nos immeubles ; et là, le rose se trouve entouré par de nombreux concurrents !

Du jaune citron au vert laitue, en passant par le rouge brique, le marron ou le vert "caca d'oie", la ville (en particulier la presqu'île) est subitement la proie d'une crise dont l'allure polychrome paraît anachronique.

Au départ, un petit maquillage gracieux des vieux immeubles "Renaissance" remettait agréablement en valeur quelques traits nobles du visage urbain. Les pastels dominaient dans des nuances harmonieuses.

Puis, ayant reçu quelques compliments, la "vedette" a voulu en rajouter pour, malheureusement, tomber de plus en plus dans le voyant et le violent. Serait-elle en train de virer dans le style décadent ? Ne voit-on pas, en effet, des immeubles second Empire devenir multicolores, mélangeant volontiers et sans complexe du rouge vinasse à du jaune verveine !?

Le mélange n'est pas franchement digeste.

Alors, arrêtons de vanter la star. Ramenons-la à plus de raison et rappelons-lui que sa beauté naturelle peut se contenter d'une mise en valeur discrète et qu'un masque de carnaval divertit à condition qu'il soit éphémère.

Autrement dit, la "bourgeoise" porte mal l'extravagant.

Jacques BONNARD



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 02 décembre 1983 à 18 h.

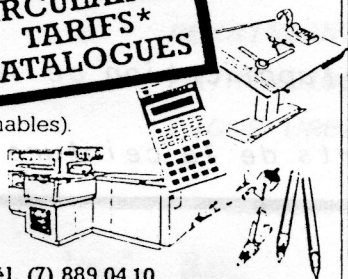
Locaux ex-Ecole de Santé Militaire

14, avenue Berthelot LYON 7e

OZA
REPRODUCTION

- Matériel et fournitures pour dessin industriel.
- Calculatrices (scientifiques, jeux, imprimantes, musicales et programmables).
- Reproduction de plans.
- Copies minute, listing, réduction, couleur, etc.
- Prix étudiés, délais rapides.
- 10% sur tous ces articles sauf gros matériel.

**CIRCULAIRES
TARIFS*
CATALOGUES**



33, rue Malesherbes 69006 Lyon - Tél. (7) 889.04.10

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

21 ter, avenue Général Leclerc
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE
Tél. (7) 834.34.17

Président : Henry BERCHTOLD

Secrétaire : Jacques BONNARD

Trésorier : Pierre JAMET